

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2025
(OR. en)

9904/1/25
REV 1

ECOFIN 711
UEM 245
SOC 380
EMPL 250
COMPET 490
ENV 473
EDUC 222
ENER 213
JAI 777
GENDER 92
JEUN 122
SAN 297
ECB
EIB

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen 2025: recommandations du Conseil concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi des États membres

Recommandations par pays

Conformément aux dispositions relatives au Semestre européen, la Commission a présenté au Conseil, le 4 juin 2025, vingt-sept recommandations de recommandations du Conseil concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi des États membres.

Ces recommandations combinent des recommandations en matière d'économie et d'emploi, sur la base de l'article 121, paragraphe 2, et de l'article 148, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elles sont conformes au règlement 2024/1263, en vigueur depuis le 30 avril 2024, et, le cas échéant, aux recommandations sur les mesures de prévention des déséquilibres macroéconomiques prévues à l'article 6, paragraphe 1, du règlement n° 1176/2011.

À la suite du processus préparatoire mené au niveau du Comité, de l'approbation par le Conseil, le 19 juin 2025, des aspects sociaux et liés à l'emploi des recommandations et de l'examen des recommandations intégrées par pays auquel le Conseil européen a procédé le 26 juin 2025 sur la base d'une note horizontale, le Conseil procédera à l'adoption formelle.

Les recommandations intégrées définitives du Conseil concernant les politiques économique, sociale, structurelle, budgétaire et de l'emploi des États membres figurent dans les documents mentionnés à l'annexe de la présente note.

BELGIQUE:	10958/25
BULGARIE:	10959/25
TCHÉQUIE:	10961/25
DANEMARK:	10962/25
ALLEMAGNE:	10963/25
ESTONIE:	10964/25
IRLANDE:	10966/25
GRÈCE:	10967/25
ESPAGNE:	10968/25
FRANCE:	10970/25
CROATIE:	10971/25
ITALIE:	10972/25
CHYPRE:	10973/25
LETTONIE:	10974/25
LITUANIE:	10975/25
LUXEMBOURG:	10976/25
HONGRIE:	10977/25
MALTE:	10978/25
PAYS-BAS:	10979/25
AUTRICHE:	10980/25
POLOGNE:	10981/25
PORTUGAL:	10982/25
ROUMANIE:	10984/25
SLOVÉNIE:	10985/25
SLOVAQUIE:	10986/25
FINLANDE:	10987/25
SUÈDE:	10988/25